

Parc national des Ecrins

Orientation 2.3: Développer l'éco-responsabilité

[...]

- Mesure 2.3.2. Impulser des solutions alternatives à la mobilité automobile individuelle

Le massif est entaillé de longues vallées qui constituent autant d'axes de pénétration automobile. L'aménagement de parkings en fond de vallée incite de nombreux visiteurs à traverser les bourgs et villages sans même s'y arrêter. Source de pollution et de nuisances pour les riverains, ce trafic ne génère pas toujours les retombées économiques escomptées.

Au-delà de l'accueil des visiteurs, les questions de mobilité (collective ou individuelle) sont une préoccupation quotidienne pour les habitants. Le territoire a donc besoin d'adapter sa politique de transport voire, dans certains cas, d'envisager des dispositifs de mobilité alternative.

Faire du visiteur de passage un véritable « consomm'acteur » suppose d'organiser la rencontre avec les acteurs locaux et de lui proposer des offres alternatives d'accès aux sites de fond de vallée. Afin de préserver et valoriser les lieux de vie, on envisagera :

- le développement de navettes et autres solutions alternatives à la mobilité individuelle, notamment à partir des gares ferroviaires et des centres-bourgs, avec ajustement des horaires aux besoins et amélioration du calibrage des parkings adjacents ;
- le développement des mobilités alternatives et infrastructures dédiées (navettes équestres, vélos électriques, parkings à vélos...) ;
- l'augmentation des liaisons piétonnes et cyclistes entre bourgs et hameaux ;
- l'adéquation entre offre de mobilité douce et information à l'échelle du massif :
- recherche de synergie entre les dessertes inter-hameaux, liaisons interurbaines et lignes départementales/régionales relevant des compétences territoriales,
- information globale et centralisée à l'échelle du massif ; la promotion de modes d'organisation permettant de limiter les déplacements :
- covoiturage et transports collectifs,
- adaptation de l'offre aux déplacements domicile-travail,
- télétravail lorsque cela est possible.

Rôles de l'EPPNE: Relais d'information et de promotion ; conseil ; assistance aux porteurs de projet ; participation aux études de fréquentation ; appui à la mise en réseau de l'offre de transport ; animation d'échanges au sein des réseaux d'acteurs des deux régions.

Contributions attendues des communes adhérentes: Amélioration de la desserte des sites par les transports collectifs ; mise en réseau des transports collectifs et de la mobilité douce par le biais de plateformes multimodales ; encouragement aux offres de découverte reposant sur des modes de transport non polluants.

Parc national des Ecrins

Principaux autres partenaires à mobiliser: Collectivités ayant la compétence transport, Régions, Départements, DATAR ...

- **Mesure 2.3.3. Encourager les économies d'énergie et le recours approprié aux énergies renouvelables**

La réduction préalable de la consommation énergétique est une priorité, que ce soit par isolation des bâtis, maîtrise de l'éclairage public, déplacements raisonnés (voir mesure 2.3.2) ou sensibilisation aux comportements éco-responsables.

Les énergies renouvelables permettent de lutter contre les gaz à effet de serre et de tendre vers une moindre dépendance aux énergies fossiles. Le choix des installations ad hoc doit tenir compte des éléments suivants :

- potentiel des ressources locales disponibles (énergie solaire, géothermie, biomasse, hydroélectricité, bois-énergie...) ;
- besoins des populations (production électrique, chaleur...) ;
- pérennité des solutions et impact sur l'environnement ;
- réversibilité, intégration paysagère et consommation en espaces ruraux des installations envisagées.

Le recours à l'énergie éolienne et aux parcs photovoltaïques n'étant pas adapté à la grande valeur paysagère du parc national des Écrins, le développement des énergies renouvelables repose en priorité sur :

- la préservation de la capacité et du potentiel hydroélectriques existants (tout nouvel aménagement devant être analysé en fonction de son impact sur les milieux aquatiques - voir orientation 3.4.) ;
- le développement préférentiel de l'énergie photovoltaïque dans les espaces urbanisés ;
- l'évaluation des performances et de l'adéquation aux usages des installations envisageables (énergie solaire, bois, géothermie, hydroélectricité...) ;
- l'intégration des installations dans leurs environnements paysager, naturel et architectural ;
- l'encouragement à la production simultanée d'électricité et de chaleur (co-génération) ;
- le soutien à la filière bois-énergie par approvisionnement local du territoire (voir chapitre 3.3.3) ;
- la valorisation énergétique des effluents agricoles (fumier notamment) ;
- l'accessibilité des ressources financières et techniques pour les porteurs de projet.

Rôles de l'EPPNE: Transmission de données sur le territoire ; conseils ; assistance technique ; animation d'échanges au sein des réseaux d'acteurs des deux régions ; aide à l'articulation des programmes locaux avec les politiques régionales.

Contribution attendue des communes adhérentes: Recours aux énergies renouvelables en veillant à la préservation de l'environnement et des paysages.

Parc national des Ecrins

Principaux autres partenaires à mobiliser: ONF, ONEMA, crpf, ADEME, RTE, Régions, Départements, chambres consulaires, CAPEB, COFOR...

Page 67 de la Charte PNE

Référence ID de l'article : #2471

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-05-15 14:35